

Rapport annuel pour 1964 de l'Association fédérale des Troupes de Transmission

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen**

Band (Jahr): **38 (1965)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Rapport annuel pour 1964 de l'Association fédérale des Troupes de Transmission

Le présent rapport ne commente que des événements connus du Comité central ou qui lui ont été mentionnés à temps ou qu'il considère assez important pour être communiqués.

L'événement le plus important de l'exercice écoulé est sans aucun doute l'EXGE 64 qui s'est déroulé les 26 et 27 septembre 1964 à Payerne et à Lausanne. Cet exercice a déjà été commenté très largement dans le «Pionier». Mentionnons simplement et sans exagération que cet exercice a connu un plein succès. Mais à nouveau, l'expérience a montré qu'à l'avenir un exercice de ce genre ne pourra être organisé que si les moyens financiers sont à disposition.

L'EXGE 64 a pourtant eu un effet favorable sur le travail au sein des sections qui, à part quelques exceptions, ont toutes connu un regain d'activité.

Ainsi 15 sections nous ont annoncé 25 cours techniques. Malheureusement seule des membres juniors ont participé à un de ces cours (Bâle). De deux cours nous n'avons pas obtenu, malgré des réclamations réitérées, les pièces justificatives nécessaires (Lucerne et Uzwil). Trois cours n'ont pas atteint le minimum de participants prescrit et n'ont pas été retenus lors de la répartition des subventions. Afin d'obtenir une vue d'ensemble sur la participation selon les classes d'âge, le secrétariat central a conduit une statistique. 13 sections ayant organisé 22 cours nous ont remis une documentation complète. La participation en proportion du nombre des membres actifs des sections organisatrices s'est élevée à 14,2 pour cent. Certaines sections ont annoncé la participation de membres juniors, au total 27. Une section nous a annoncé la participation de 3 personnes qui ne sont pas membres de l'AFTT. La répartition sur les différentes classes d'âge est la suivante: Elite 76 %, Landwehr 11 %, Landsturm 1,5 %, SCF 11,5 %.

Une section (Mittelrheintal) a pu réunir à un cours le 37 % de ses membres. Une autre grande section (Zurich) n'a eu malheureusement qu'une participation de 1 %.

Les exercices de campagne des sections ont été examinés sous le même angle. En prenant en considération l'EXGE 64, 24 sections ont organisé 16 exercices de campagne réglementaires et ont obtenus des subventions à cet effet.

Nous sommes étonnés que seuls 8 sections aient annoncé leur participation à l'EXGE 64 comme exercice de campagne. Ces 8 sections n'ont pas pu être prises en considération dans la statistique ci-dessous par manque des pièces justificatives. Les 8 sections restantes avec 8 exercices de campagne ont présenté une participation, en proportion de leur membres actifs, de 20 %. A ces exercices, 35 membres juniors et 5 personnes ne faisant pas partie de notre Association y ont participé. Les différentes classes d'âge se répartissent comme suit: Elite 80 %, Landwehr 15 %, Landsturm 2 %, SCF 3 %. Une section (Mittelrheintal) a de nouveau mobilisé le 60 % de ses membres actifs. Une autre, par contre (Winterthur), n'a vu qu'une participation de 15 % de ces membres actifs. Si ces chiffres sont parfois dus au hasard, ils nous montrent pourtant dans quelle direction nous devons continuer notre activité et intensifier nos efforts.

Dans la section des pigeons-voyageurs, un engagement n'a eu lieu, à part l'EXGE 64, que dans l'exercice de campagne de la section Uri/Aldorf et à un cours technique de la section de Berne, suivi d'une démonstration.

Les équipes de secours TSF ont eu 8 engagements dont

1 exercice (Lucerne). La part du lion revient à l'Engadine. D'autre part, les sections ont mis sur pied 233 services de transmission en faveur d'organisations amies.

Une grande déception pour toutes les sections est le réseau de base avec ses nouvelles stations. Si des liaisons ont pu être établies, elles n'étaient que sporadiques. Il faut absolument y trouver un remède et cela le plus vite possible.

Cette année également, aucun cours technique central n'a été organisé.

Les affaires d'une association ne peuvent pas être conduites sans un grand travail administratif.

Le Comité central s'est réuni 4 fois en séance plénière soit: 7 décembre 1963 à Bâle, 8 février 1964 à Olten, 25 avril 1964 à Aldorf, 28 novembre 1964 à Berne.

Une Conférence des présidents à Olten, le 14 mars 1964, et deux séances du Bureau, les 21 et 31 août 1964, avec la participation des deux soussignés et du camarade Alfred Bögli, chef de l'EXGE 64, se sont occupées principalement des préparatifs de l'EXGE 64. Par ailleurs, le camarade Alfred Bögli a maîtrisé lui-même la plus grande partie des préparatifs de l'EXGE 64 en restant en contact étroit avec le président central. Au cours de l'année écoulée, le Comité central a reçu de nombreuses invitations de participer aux assemblées générales des sections et d'organisations militaires amies. Le Comité central s'est fait représenter à 12 manifestations d'Associations amies. D'autre part, des membres du Comité central ont pris part aux assemblées générales des sections. Au courant de l'année écoulée, la section de Glaris, à cause de difficultés personnelles, a fusionné comme section de transmission avec la SSSO de Glaris.

Le groupe local du Toggenburg faisait partie de la section de Uzwil. Les conditions particulières régnant au sein de ce groupe local ont permis au Comité central de donner son approbation à la demande présentée pour la création d'une section du Toggenburg. Le groupe local du Toggenburg prévoit d'organiser ce printemps une séance de fondation.

Le 30 novembre 1964, notre Association comprenait 28 sections et un groupe local. 8 sections font en même temps partie de la SSSO comme section de transmission.

Le 30 novembre 1964 notre Association comptait en tout 3190 membres; Etat au 30 novembre 1963 2994 membres; Augmentation de l'état des membres: 196 membres.

La répartition des membres peut être consulté dans le tableau publié dans le numéro de mars du «Pionier».

Nous constatons avec satisfaction que les efforts faits en faveur du recrutement de nouveaux membres commencent à porter leurs fruits. Le nombre des sections qui s'occupent intensivement du recrutement de nouveaux membres a également augmenté. Le résultat de ses efforts n'est pas seulement une augmentation des effectifs des sections mais une recrudescence de leur activité. Les mutations sont également comprise dans le tableau du numéro de mars du «Pionier».

Le 1^{er} janvier 1964 marque d'une pierre blanche l'assurance de l'activité militaire volontaire hors service. A cette date, la nouvelle loi fédérale sur l'assurance militaire du 20 décembre 1949 est entrée en vigueur. Ainsi l'assurance militaire couvre également les risques d'accident et de maladie lors de l'activité militaire volontaire hors service. Mais chaque activité militaire volontaire n'est pourtant pas assurée. Les conditions déterminantes sont contenues dans la loi fédérale sus-men-

Mitgliederbestand des EVU am 30. November 1964

tionnée, dans le règlement d'exécution y relatif de 20 mars 1964 et dans les décisions du Département militaire fédéral sur l'activité militaire volontaire hors service du 25 mars 1964. Pour nos besoins, mentionnons que sont considérés comme activité militaire volontaire hors service les exercices généraux, régionaux et cantonaux, les cours locaux, les exercices et les compétitions des associations militaires, des sociétés militaires et des organisations militaires.

Cette assurance couvre: les moniteurs, les participants et les responsables pour autant qu'ils portent l'uniforme avec l'autorisation de l'état-major du groupe de l'instruction. En règle générale, il faut que les exercices soient placés sous la conduite d'un officier ou sous-officier compétent. Le programme de l'exercice, des compétitions ou l'ordre du jour de la manifestation doivent, par ailleurs, être approuvés par l'état-major du groupe de l'instruction.

Si les sections désirent être couvertes par l'assurance militaire dans leur activité hors service, nous les invitons de s'en tenir strictement aux règlements sur les exercices de campagne et les cours techniques. Lors des cours technique, le port de l'uniforme est obligatoire. En se tenant aux instructions de nos formules d'inscription et aux délais prescrits pour la présentation de la demande à l'état-major du groupe de l'instruction, le lieu, l'heure et la durée de la manifestation sont garantis.

Si des membres juniors ou des membres dispensés, pour des raisons quelconques, partiellement ou totalement du service, prennent part aux exercices, il faut les mentionner séparément et spécialement sur la formule d'inscription afin d'examiner la couverture des risques d'accidents.

Dans aucun cas les risques d'accidents et de maladie ne sont couverts par l'assurance militaire si les exercices, les manifestations, les cours, etc. est lieu en civil. Bien que l'uniforme soit obligatoire lors de la participation aux assemblées des délégués ou manifestations, il n'y a aucune couverture par l'assurance militaire. Egalement en raison de notre activité en faveur de tiers, le Comité central ne voit pas de possibilité de renoncer à l'assurance-accident collective de la SSSO auprès de la «Winterthur». La suppression de ces primes ne serait en aucun cas une économie pour la caisse centrale, car cette suppression des primes amènerait automatiquement une diminution des subventions.

Une assurance double n'existe pas. Notre assurance-accident collective avec la «Winterthur» est seulement déchargé de la couverture des risques qu'à l'instant où ceux-ci sont couverts par l'assurance militaire.

Pro memoria nous vous rappelons que la section de Soleure a déposé il y a longtemps une proposition demandant la révision totale des statuts centraux.

Nous remercions sincèrement notre chef d'armes, le colonnel-divisionnaire R. Honegger, de sa précieuse collaboration en particulier lors de l'EXGE 64. Nous remercions également ses collaborateurs de la section des troupes de transmission et l'administration du matériel de guerre de sa collaboration compréhensive.

Bâle, le 8 février 1964

Association fédérale des Troupes de Transmission

Le Président central: Lt.-col. Schlageter

Le Secrétaire central: Cpl. Jenny

Sektionen	Ehrenmitglieder	Veteranen	Aktivmitglieder	Jungmitglieder	Passivmitglieder	Total	Vorjahr	Veränderung
Verband	1	—	—	—	—	1	1	0
Aarau	—	1	48	18	12	79	80	— 1
Baden	1	8	35	—	11	55	60	— 5
Basel	—	38	175	40	20	273	300	— 27
Bern	3	49	168	75	70	365	284	+ 81
Biel-Bienne	—	—	49	15	13	77	76	+ 1
Genève	—	—	37	7	13	57	65	— 8
Glarus	—	—	15	—	9	24	27	— 3
Langenthal	—	—	32	—	1	33	30	+ 3
Lenzburg	—	3	56	11	43	113	111	+ 2
Luzern	1	14	159	20	16	210	202	+ 8
Mittelhaut	—	1	27	12	20	60	51	+ 9
Neuchâtel	—	—	32	4	3	39	39	0
Olten	1	—	29	—	30	59	57	+ 2
Schaffhausen	—	—	8	—	25	33	33	0
Solothurn	1	13	81	11	18	124	120	+ 4
St. Gallen	1	10	81	—	4	96	87	+ 9
SG Oberland	—	—	169	59	13	241	241	0
Engadin	—	—	52	4	—	56	51	+ 5
Thalwil	—	1	35	5	15	56	56	0
Thun	—	5	93	29	29	156	140	+ 16
Thurgau	—	3	79	14	14	110	108	+ 2
Uri/Altdorf	—	4	41	13	2	60	49	+ 11
Uzwil UOV	—	4	63	6	10	83	68	+ 15
Vaudoise	1	—	85	16	—	102	91	+ 11
Winterthur	—	14	70	11	5	100	82	+ 18
Zug	—	10	59	19	10	98	73	+ 25
ZH Oberland	—	—	58	6	22	86	82	+ 4
Zürich	3	61	206	16	6	292	279	+ 13
Zürichsee r. U.	—	—	37	—	13	50	51	— 1
Total	13	239	2079	411	447	3180	2994	
Vorjahr	12	207	2014	333	427	2994		
Änderung	+1	+32	+65	+78	+20	+196		